

Extrait du registre des délibérations du
CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 1^{er} décembre 2015

Président : François de MAZIÈRES

Sont présents :

M. Claude JAMATI, Mme Stéphanie BANCAL, Mme Anne PELLETIER-LE BARBIER, M. Guy-Michel BEROCHÉ, M. Philippe BENASSAYA, M. Claude VUILLIET, M. Luc WATTELLE, Mme Nathalie JAQUEMET, M. Jean-Marc LE RUDULIER, Mme Juliette ESPINOS, M. Patrice PANNETIER, Mme Patricia GISLE, Mme Pascale RENAUD, Mme Pascale CHARTON, M. Jacques BELLIER, Mme Frédérique KIBLER, M. Olivier DELAPORTE, Mme Sylvie D'ESTEVE, M. Pierre SOUDRY, Mme Florence NAPOLY, M. Philippe BRILLAULT, Mme Coralie BELMER, M. Richard DELEPIERRE, Mme Karin LE MENE, M. Michel CROUZAT, Mme Caroline DOUCERAIN, M. Jean-Loup ROTTEMBOURG, M. Marc TOURELLE, Mme Géraldine LARDENNOIS, M. Arnaud HOURDIN, M. Jean-François PEUMERY, Mme Francine BOBET, M. Bernard DEBAIN, Mme Sonia BRAU, M. Sébastien DURAND, M. Patrick CHARLES, Mme Bénédicte AGOPIAN, M. Alain NOURISSIER, Mme Emmanuelle DE CREPY (sauf délibérations n°2015-12-11 à 19 – pouvoir à Mme Annick PERILLON), M. Thierry VOITELLIER, Mme Corinne BEBIN, M. François-Xavier BELLAMY, M. François LAMBERT, Mme Béatrice RIGAUD-JURE, M. Erik LINQUIER, Mme Annick PERILLON, M. François SIMEONI (sauf délibérations n°2015-12-11 à 19 – pouvoir à M. Benoît DE SAINT-SERNIN), M. Benoît DE SAINT-SERNIN (sauf délibération n°2015-12-10), M. Olivier LEBRUN, M. Jean-Michel ISSAKIDIS et Mme Marie DENAISON.

Absents excusés :

M. Richard RIVAUD a donné pouvoir à Mme Caroline DOUCERAIN,
Mme Amélie GOLKA a donné pouvoir à Mme Nathalie JAQUEMET,
Mme Laurence de PINS a donné pouvoir à Mme Karin LE MENE,
M. Frédéric BUONO-BLONDEL a donné pouvoir à Mme BRAU,
Mme Marie BOËLLE a donné pouvoir à M. Alain NOURISSIER,
M. Michel BANCAL a donné pouvoir à M. Thierry VOITELLIER,
Mme Magali ORDAS a donné pouvoir à M. Erik LINQUIER,
Mme Florence MELLOR a donné pouvoir à Mme Corinne BEBIN,
Mme Martine SCHMIT a donné pouvoir à M. François LAMBERT,
Mme Isabelle THIS SAINT-JEAN a donné pouvoir à M. Sébastien DURAND,
Mme Jane-Marie HERMANN a donné pouvoir à M. Jean-Michel ISSAKIDIS.
M. Laurent DELAPORTE,

Secrétaire de séance : **M. François-Xavier BELLAMY**

Date de convocation : 24 novembre 2015

Date d'affichage du compte-rendu : 2 décembre 2015

Nombre de conseillers en exercice : 64

Titre : Chemins de randonnée sur la Plaine de Versailles.

Convention pour l'étude de la labellisation d'itinéraires de randonnées pédestres entre la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc et le comité départemental de randonnée pédestre des Yvelines (CODERANDO).

- **Mme Caroline DOUCERAIN, rapporteur, donne lecture du projet de délibération.**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L5216-5 I al 2 et II al 4 et 5;

Vu les statuts de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc;

Vu le courrier en date du 15 septembre 2015 du comité départemental de randonnée des Yvelines;

Vu la charte officielle de balisage et de signalétique ;

Vu l'avis favorable de la commission aménagement rendu le 10 novembre 2015.

-
- En 2014, l'association patrimoniale de la Plaine de Versailles et du Plateau des Alluets (APPVPA) a sollicité la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc afin d'accompagner le développement de chemins de randonnée sur le site classé de la Plaine de Versailles.

La plaine de Versailles est une région naturelle de France, qui s'étend dans les Yvelines entre le château de Versailles à l'est et la vallée de la Mauldre à l'ouest. Sa partie est, qui se trouve dans le prolongement du parc de Versailles et correspond à l'ancien domaine de chasse des rois de France, a été classée en 2000 au titre de la loi du 2 mai 1930 relative à la protection des monuments naturels et des sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque.

Le développement des chemins de randonnée répond à un objectif de promotion du territoire agricole et de valorisation du patrimoine naturel du site de la Plaine de Versailles. Ce projet permettra d'offrir des itinéraires balisés aux randonneurs et de mettre en place une signalétique adaptée, en lien avec celle du plan vélo.

- Dans ce cadre et au vu de sa compétence aménagement du territoire, la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc s'est rapprochée du comité départemental de randonnée pédestre des Yvelines (CODERANDO) afin d'envisager la mise en œuvre de chemins labellisés PR (itinéraires de promenade et de randonnée), sur la base d'une cartographie réalisée par le collège des agriculteurs de l'APPVPA.

Une pré-étude, mise en œuvre par le CODERANDO, a permis de définir quatre itinéraires possibles couvrant une longueur de 28 km et qui concerne 5 communes membres de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc (Fontenay-le-Fleury, Rennemoulin, Bailly, Saint-Cyr-l'École et Noisy-le-Roi).

Le CODERANDO est un comité dépendant de la fédération française de la randonnée pédestre, qui a reçu la délégation du ministère des Sports pour le développement de l'activité de randonnée pédestre sur le territoire national. Cette délégation lui donne la légitimité pour définir des normes techniques nationales en matière de création et d'aménagement d'itinéraires pédestres.

Aussi, le CODERANDO dispose d'une charte officielle et spécifique du balisage et de la signalétique. La labellisation, accordée pour 5 ans, permettra une intégration automatique sur les cartes IGN 1/ 25 000. De plus, les itinéraires pourront, à la demande des communes, être inscrits au plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR).

Pour obtenir la labellisation de ces chemins, il convient dans un premier temps de signer une convention de candidature avec le CODERANDO, objet de la présente délibération. En effet, la labellisation est une procédure qui s'accomplit en plusieurs étapes. Cette convention a donc pour objet de déterminer les conditions d'expertise des candidatures et de délivrance du label fédéral pour celles retenues. Le coût de cette candidature est estimé à 5 840,73 €.

Le Conseil communautaire est donc amené à se prononcer sur cette convention.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,
Il est proposé au Conseil communautaire :

- 1) *d'approuver la convention de candidature relative à la labellisation des itinéraires de randonnée sur le site classé de la Plaine de Versailles, visant à réaliser l'étude de labellisation comprenant une participation financière de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc de 5 840,73 € ;*

- 2) d'autoriser le M. le Président à signer la convention et tout document y afférent ;
- 3) d'imputer les dépenses correspondantes sur les crédits du budget de l'exercice en cours, au chapitre 011 «charges à caractère général», nature 617: « étude », fonction 824 « autres opérations d'aménagement urbain».

*M. le Président soumet les conclusions du rapporteur
à l'approbation du Conseil communautaire.*

Nombre de présents : 52

Nombre de pouvoirs : 11

Nombre de suffrages exprimés : 63 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité.

Pour le Président,
Par délégation,



Olivier BERTHELOT

Directeur général des services



Contrôle de Légalité

Compte-rendu d'horodatage de l'acte n° : 2015_12_04

Résumé de l'acte : Chemins de randonnée sur la Plaine de Versailles. Convention pour l'étude de...

Date de décision : 01/12/2015

Nature de l'acte : Délibérations

Classification : 8.4. Aménagement du territoire

Rédacteur : Emilie Briand

AR reçu le : 10/12/2015 00:00:00

N° AR : 078-247800584-20151201-2015_12_04-DE

Pièces jointes :

2015-12-04 - CODERANDO étude de la labellisation des chemins de randonnée.pdf

ANNEXE 2015-12-04.pdf

Historique :

| | | |
|---------------------|--------------------------|---------------------|
| 10/12/2015 14:13:26 | Reçu | Tiphaine Le Dilhuit |
| 10/12/2015 14:15:11 | En cours de transmission | |
| 10/12/2015 14:16:50 | Transmis en Préfecture | |
| 10/12/2015 14:22:32 | Accusé de réception reçu | |